

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	128 (1983)
Heft:	10
Artikel:	Nouvelle section à la SSO, indice de vitalité pour un 150e anniversaire : la Société cantonale jurassienne des officiers se présente
Autor:	Weck, Hervé de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-344549

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Société cantonale jurassienne des officiers se présente

A la veille de la Première Guerre mondiale, découvrant le territoire de notre futur canton, Gonzague de Reynold avait l'impression que ce coin de pays se trouvait à l'écart, «comme le cadet de la famille est assis au bas de la table, sur un escabeau, près de la porte au courant d'air (...»). Ce n'est pas dans cet état d'esprit que les officiers jurassiens viennent de créer une société cantonale. Les statuts étant adoptés, la cérémonie constitutive officielle aura lieu au début de l'année prochaine.

Les membres de cette nouvelle section de la SSO se présentent à leurs camarades avec le calme, la sérénité et le sentiment du devoir accompli que L'Eplattenier fait exprimer à sa sentinelle des Rangiers. Ce grand soldat de granit, que l'on appelle avec malice et sympathie le Fritz, symbolise la mission de notre armée, mais aussi celle d'une république et canton qui tient une des portes de la Suisse. Il rappelle enfin que, depuis 1870, chaque fois que le danger menace, les Ajoulots, les Francs-Montagnards et les habitants de la vallée de Delémont savent accepter les privations qu'entraîne la présence de troupes chargées de la garde des frontières.

Sous l'uniforme, s'ils se montrent souvent gouailleurs, ils savent pour-

tant mériter la confiance de leurs supérieurs, même d'un chef aussi exigeant qu'Henri Guisan, lorsqu'il se trouve à la tête du bataillon de fusiliers 24 ou du régiment d'infanterie 9.

Quand les passions s'exacerbent...

Ne revenons pas sur la démonstration convaincante des auteurs de l'*Histoire des troupes jurassiennes*, ne retracions pas la vie des sociétés d'officiers des deux côtés des Rangiers, car leurs activités apparaissent tout à fait similaires à celles des sections régionales du reste de la Suisse. Depuis leur création (avant 1914), elles jouent en temps normal le même rôle que les associations qui se développent dans l'ancien évêché au XIX^e siècle. «Pour la recherche, écrit Reynold, on organisait des sociétés scientifiques. Elles étaient cantonales d'abord, puis générales. Recherche et organisation. Tout ce travail se faisait en dehors de la politique. Il avait cet avantage d'apporter à des adversaires l'occasion de se rencontrer et de collaborer. Cette trêve des esprits était un bienfait dont nous vivons encore.» Ces lieux de rencontre n'empêcheront pas les Jurassiens de pratiquer l'art de se disputer entre eux. A certaines époques, le contexte politique ou religieux explique que des tensions, des divisions

se manifestent, même au sein des sociétés d'officiers. La situation spécifique dans la région ne leur permet plus de respecter la neutralité politique et confessionnelle qu'exigent les statuts de la Société suisse.

Quelques exemples feront mieux comprendre cette particularité. A partir de 1830, le climat s'alourdit dans la partie catholique de l'ancien évêché de Bâle, à la suite de la promulgation des articles de Baden qui marquent la volonté des cantons libéraux de contrôler plus étroitement l'Eglise catholique. Les forces de police étant insignifiantes, le gouvernement bernois envoie des troupes pour rétablir ou maintenir l'ordre dans les Franches-Montagnes et en Ajoie. Les luttes typiques entre «rouges» et «noirs» apparaissent, luttes qui passionneront longtemps la population et définiront la vie politique jurassienne.

Quarante ans plus tard, à l'époque du Kulturkampf, des unités militaires, mises sur pied à cause de la situation dans ces deux districts, occupent plusieurs localités, la durée de leur séjour variant entre huit et trente jours.

On peut dès lors comprendre qu'une partie de l'opinion considère l'armée comme l'émanation du libéralisme et du radicalisme, que certains officiers manifestent de fortes réticences face aux réformes – pourtant nécessaires – de l'institution militaire. Un leader conservateur n'écrit-il pas dans la *Gazette jurassienne* du 14 novembre 1872 que la révision de l'ordre de

bataille et du commandement est surtout désirée par les «enthousiastes militaires, admirateurs des hauts faits de l'armée allemande, qui désirent ardemment que notre système militaire soit calqué sur le modèle prussien (...) Le moindre mouvement dans un canton serait un prétexte suffisant pour y envoyer un corps de troupes (...)»? Cette attitude persistera encore au début du XX^e siècle, lors du vote populaire sur l'organisation militaire de 1907.

Cela ne contribuerait-il pas à expliquer que, entre 1804 et 1874, seul le 0,61% des officiers d'état-major général soient originaires de l'actuel canton du Jura, alors que les habitants de cette région représentaient, en 1860, le 1,86% de la population suisse? Il semble que les problèmes posés par la situation géographique, la scolarisation et la formation jouent un rôle tout aussi important. La même tendance, mais moins marquée, se rencontre dans l'actuel Jura bernois.

Ces forces centrifuges cessent d'exercer leur influence dès que la Suisse dans son ensemble se trouve en danger. Les Jurassiens manifestent alors une indispensable cohésion. Pendant la Première Guerre mondiale, un fossé semble séparer les Suisses alémaniques, en général germanophiles, et les Romands, plutôt francophiles. En dépouillant la presse jurassienne, on acquiert la conviction que, dans la région en tout cas, les intellectuels et certains politiciens participent avec passion à ces polémiques, mais que

celles-ci touchent peu le gros de la population. En effet, pendant toute la durée du conflit, les rapports restent bons entre les autochtones et les troupes qui tiennent garnison dans le pays, que les soldats parlent français ou un dialecte suisse-allemand. Les problèmes que relatent les journaux proviennent d'une coexistence prolongée toujours difficile entre militaires et civils dans des bâtiments, des installations qu'il faut partager. Il apparaît normal que les paysans se plaignent, pour leur part, des dégâts aux cultures qu'occasionnent les exercices des troupes.

Cette fidélité confédérale se maintient durant l'entre-deux-guerres et dure jusque dans les années cinquante. En septembre 1934, Delémont est choisi comme Vorort de la Société bernoise des officiers. La major Farron préside pendant trois ans une des sections cantonales les plus importantes du pays. De 1962 à 1965, le flambeau revient dans l'ancien évêché, puisque le capitaine Pierre Christe devient président cantonal. Il coiffe douze sous-sections et quelque cinq mille officiers. Avec le recul, cette période, marquée par les «votations atomiques», lui apparaît difficile, car il fallait, «dans des assemblées populaires, défendre la position de l'armée contre des gens souvent bien intentionnés, honnêtes, rêveurs, et qui pouvaient soutenir des arguments de pure démagogie, alors que nous devions opposer des raisons politiques ou constitutionnelles».

La montée du séparatisme, des luttes politiques qui provoquent une guerre des propagandes et une radicalisation des attitudes vont modifier pour un temps l'image que les habitants des trois districts se font de l'armée et de la défense nationale. Depuis 1948, les projets successifs de places d'armes aux Franches-Montagnes et en Ajoie peuvent poser des cas de conscience à des citoyens tout à fait honorables, d'autant plus que les différents groupes d'influence de la région s'efforcent de mélanger tous les problèmes. Procédé habituel en période de tension!

La presse régionale, qui sert incontestablement de phare à l'opinion jurassienne, se laisse aussi influencer par l'attitude de la majorité de ses lecteurs. Dans son numéro du 17 août 1968, *Le Jura*, maintenant disparu, rapporte que «la Direction des affaires militaires du canton de Berne met en évidence le peu d'inclinaison des Jurassiens à l'égard des carrières militaires (...) Une tentative d'analyse des motifs qui poussent les jeunes Jurassiens à refuser un avancement militaire ferait certainement apparaître des mobiles politiques en relation avec la question jurassienne (...) En outre, l'idée que l'armée suisse, qui n'a de milice que le nom, est dirigée par une caste politique souvent réactionnaire, n'a aujourd'hui plus guère de raison d'être, rencontre de plus en plus d'adeptes.» L'auteur de cet article recourt à l'amalgame; il veut oublier qu'en pleine euphorie économique, le

problème des cadres se pose partout en Suisse.

L'image de la Société suisse des officiers, telle qu'elle apparaît sous la plume du rédacteur en chef du *Pays*, le 18 avril 1970, dépend également de la situation politique du moment. L'auteur en parle comme d'«une des institutions les plus puissantes du pays». Pendant trop d'années, son inspiration est venue «de l'Ecole de guerre de Berlin» et elle a imposé d'une manière dictatoriale «les promotions des cadres supérieurs de l'armée suisse». De tels slogans remontent à la Première Guerre mondiale!

Enfin, des mesures de sûreté prises par la Confédération, juridiquement discutables, maladroitement tenues secrètes, provoquent la réaction publique d'un certain nombre d'officiers jurassiens. Voilà toute une série d'éléments qui ne manquent pas de perturber l'activité et l'esprit des officiers d'Ajoie et de Delémont...

Vers la création d'une société cantonale

Le 1^{er} janvier 1979, la République et Canton du Jura entre en souveraineté. Dans les trois districts, maintenant indépendants, il faut laisser le temps à plusieurs blessures de se fermer, mais les contradictions entre un patriotisme cantonal et les sentiments face au reste de la Suisse tendent à disparaître.

Dès avril 1976, les officiers d'Ajoie et de Delémont réfléchissent en commun aux nouvelles structures qu'il leur conviendrait d'adopter. Ils arrivent à

la conviction qu'il faut réunir toutes les sociétés militaires du futur canton dans une organisation faîtière. Le 3 janvier 1979, l'*Union des sociétés militaires de la République et Canton du Jura* annonce officiellement sa constitution aux autorités. Elle coiffe les deux sociétés d'officiers déjà citées, les Sous-officiers d'Ajoie et l'Association des fourriers, la Sociétés des artilleurs ayant refusé son adhésion.

Tout en respectant l'indépendance des sociétés membres, l'Union veut assurer la défense des intérêts militaires pendant la mise en place du nouveau canton, servir d'interlocuteur valable lors de la nomination des fonctionnaires du Département militaire cantonal, fournir une information objective pendant les débats publics relatifs aux problèmes de défense.

La fédération se contentera d'envoyer son acte de naissance; elle n'aura aucune autre activité! Les tâches qu'elle s'assignait correspondaient-elles à un véritable besoin ou à la situation du moment? L'inexistence d'une politique militaire au niveau cantonal, la nomination sans incident d'une poignée de fonctionnaires expliquent cette mort par inanition. L'échec, qui n'empêchera pas d'autres formes de collaboration entre officiers et sous-officiers – pensons à la course de patrouilles d'Ajoie –, retardera le moment où l'on commencera à parler sérieusement d'une société cantonale des officiers. Chat échaudé craint l'eau froide.

Au départ, les questions ne manquent pas. Veut-on créer de toutes pièces un comité cantonal ou demander à une des sociétés de district de fonctionner comme Vorort pendant une période donnée? Faut-il encourager l'organisation d'une société d'officiers aux Franches-Montagnes? Comme tout le monde souhaite une autonomie aussi large que possible pour les sous-sections, quels seraient le programme et les compétences de l'association au niveau cantonal? Au printemps 1983, les statuts sont prêts; les deux sociétés les ont acceptés à la fin du mois de septembre.

Ces dernières années, les officiers de l'actuel canton du Jura ont peut-être connu des périodes plus difficiles que leurs camarades du reste de la Suisse, mais le fait de s'être mesurés avec l'obstacle leur permet de mieux appré-

cier le véritable sens de la solidarité confédérale, du fédéralisme et des avantages de se trouver sur un pied d'égalité avec les autres cantons. Pour eux 1983, année symbolique, marque le 150^e anniversaire de la Société suisse des officiers, mais aussi le début d'une période nouvelle. Ils souhaitent que les Kulturkämpfe de tous genres les épargnent, car ils désirent respecter le beau serment à la bannière du XIV^e siècle: «Je veillerai sur la bannière. Si le banneret tombe, je la saisirai, je l'élèverai pour qu'elle flotte encore. Si je suis blessé, je la tendrai à un camarade. Je jure de ne jamais l'abandonner, ni le jour ni la nuit, dans la joie comme dans la détresse, dans l'honneur comme dans la misère, jusqu'à la mort.»

H. de W.

Rappel

Publication jubilaire de la SSO

Nos abonnés, non membres de la SSO, qui n'ont pas encore demandé leur exemplaire à notre administration, avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne, peuvent encore le faire d'ici fin octobre. Ils le recevront gratuitement.

Passé ce délai, nous en disposerons à des fins de propagande et d'acquisition d'abonnements.

RMS